

Département de la Manche

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par : Delphine Leroux

**Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude
au grade d'AGENT DE MAITRISE au titre de la promotion interne**

Le président du conseil départemental,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire de la catégorie C du 24/06/2019 ;

ARRETE

Art. 1^{er} - Pour l'année 2019, est inscrit sur la liste d'accès au grade d'AGENT DE MAITRISE, au titre de la promotion interne, au titre de l'examen professionnel :

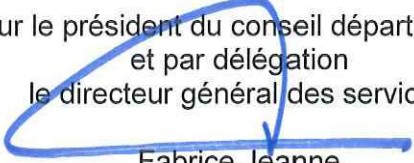
Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel	Affectation actuelle
01/07/2019	SINEUX	Fabrice	ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1E CL	Mission ingénierie sud manche

Pour l'année 2019, sont inscrits sur la liste d'accès au grade d'AGENT DE MAITRISE, au titre de la promotion interne, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel	Affectation actuelle
01/07/2019	LEBUFFE	Denise	Adjoint technique principal de 1ère classe	Mission ingénierie sud manche ATD du sud manche
01/07/2019	DODEMAN-MARIGNIER	Charline	Adjoint technique principal de 1ère classe	Mission ingénierie centre.manche ATD du centre manche CER Cout.
01/07/2019	BOUCLET	Arnaud	Adjoint technique principal de 2ème classe	Collège André Malraux de Granville
01/07/2019	GRENTE	Philippe	Adjoint technique principal de 1ère classe	Collège Le Dinandier Villedieu les Poêles
01/07/2019	HANQUEZ	Guillaume	Adjoint technique principal de 1ère classe	Collège les Courtils Montmartin-sur-Mer
01/07/2019	LUCAS	Jean	Adjoint technique principal de 1ère classe	Collège du Moulin de Haut Percy-en-Normandie

Art. 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 28 juin 2019

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le directeur général des services

Fabrice Jeanne

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

Ampliation :

M. le préfet du département de la Manche

M. le président du centre de gestion

